

de l'Ardèche

Sommaire

Mon choix
c'est l'Unsa !



Aubenas
SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé à Aubenas

Le 28 février 2018

1. **Edito : 25 ans de l'Unsa**

2. Carte scolaire 1^{er} degré déclaration Unsa au CTSD du 25/01/2018

3. Carte scolaire 1^{er} degré, les décisions 2018

4. **Préparation mouvement 1^{er} degré**

5. **Conditions de travail, L'Unsa avec vous au sein du CHS-CTD**

6. **Retraites et Retraités / page interpro Unsa**

7 & 8. **SE-Unsa Adhésion découverte :**

L'UNSA a 25 ans !

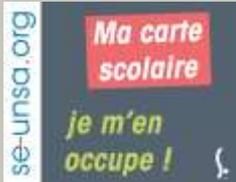


Le 12 février 1993, se tenait, à Paris, l'assemblée constitutive de l'UNSA. La Fédération de l'Education Nationale (aujourd'hui UNSA Education), la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires, la Fédération Maîtrise et Cadres de la SNCF (aujourd'hui UNSA Ferroviaire), la Fédération Autonome des Transports (aujourd'hui UNSA Transports), la Fédération Générale des Syndicats et Organisations de l'Agroalimentaire (aujourd'hui UNSA 2A) réalisaient ainsi le premier regroupement structurel du syndicalisme français depuis 1948.

25 ans, c'est peu dans un paysage syndical français plus que centenaire. Mais que de chemin parcouru dans ce court moment ! Du cartel de départ, l'UNSA a su muter vers une union nationale interprofessionnelle en capacité de porter une réflexion, des propositions et des actions pour les salariés et agents publics de notre pays, et d'Europe via notre affiliation à la CES (Confédération Européenne des Syndicats). L'organisation des débuts, essentiellement implantée dans les services publics, a étendu son syndicalisme dans les entreprises, dans un nombre croissant de secteurs économiques....

Suite de l'édito à la page 6 (page Unsa interprofessionnelle)





Bilan des opérations de carte scolaire ardéchoises 1er degré

Les instances ardéchoises de carte scolaire, pour les mesures du premier degré à la rentrée 2018, se sont déroulées en 3 temps : le groupe de travail préparatoire du jeudi 18 janvier, le CTSD du 25 janvier et enfin le CDEN du jeudi 1er février. Le SE-Unsa, qui siégeait dans ces instances au nom de sa fédération l'Unsa Education, a pleinement participé

à l'ensemble des débats de cette année. **8 postes étaient à rendre après le CTA. 2,5 postes seront** placés en réserve pour les mesures de carte scolaire d'ajustement à la rentrée 2018. Lors du CTSD du 25 janvier dernier, le SE-Unsa a demandé et obtenu la confirmation de la tenue d'un CTSD de suivi en juin 2018. Nous invitons d'ores et déjà les écoles à communiquer régulièrement



Vous trouverez ci-dessous les décisions actées par l'administration à l'issue du CDEN

- Fusion d'écoles :**
- Fusion des écoles maternelle et Primaire Cordeliers à Annonay
 - Fusion des deux écoles primaires de la commune de St Barthélémy Grozon

Mesures maitres surnuméraires

- Fermeture du poste de maitre surnuméraire de l'école primaire de Largentière
- Fermeture du poste de maitre surnuméraire de l'école élémentaire Malleval à Annonay
- Passage de 0,5 à 1 ETP (de 50 % à temps plein) du poste de maitre surnuméraire de l'école primaire des Oliviers à Aubenas

Régulation des décharges de direction :

- Alboussière Primaire (passage de décharge de direction de 33% à 25%)
- Aubenas Baza Elémentaire (maintien 1/4 tps de déch. de direction)
- Bourg St Andéol Maternelle Cassin (perte 1/4 tps de déch. de direction)
- Lamastre Elémentaire (maintien 1/4 tps de déch. de direction)
- Serrières Primaire (perte 1/4 tps de déch. de direction)
- St Germain Primaire (perte 1/4 tps de déch. de direction)
- St Péray Quai Elémentaire fermeture (passage de déch. de direction de 33% à 25%)
- Talencieux Primaire (perte 1/4 tps de déch. de direction)
- Vals les Bains Maternelle (maintien 1/4 tps de déch. de direction)

Ouvertures de classes

Ecoles élémentaires :

- Le Teil Frayol (ouverture à titre définitif de la 5ème cl)
- St Agrève (ouverture à titre définitif de la 5ème classe)
- Touloud (ouverture à titre définitif de la 4ème classe)
- Tournon Luettes (7ème classe)

Ecoles primaires

- Aubenas les Oliviers (ouverture à titre définitif de la 8ème classe)
- Lagorce (ouverture à titre définitif de la 5ème classe)
- Largentière (ouverture à titre définitif de la 4ème cl)
- Salavas (3ème classe)
- Tournon Jean Moulin (ouverture à titre définitif de la 7ème

Fermetures de classes

- Alboussière Primaire 8ème classe
- Annonay Vissenty Elémentaire 5ème classe
- Aubenas Baza Elémentaire 4ème classe
- Bourg StAndéol Maternelle Cassin 4ème classe
- Guilhaerand Granges Maternelle Vivarais 3ème cl
- La Voulte Maternelle Gonnettes fermeture de la deuxième classe, passage à une classe unique
- Labégude Maternelle fermeture de la deuxième classe passage en classe unique
- Lamastre Elémentaire 4ème classe
- Le Pouzin Elémentaire 6ème classe
- Le Teil Astier Maternelle 5ème classe
- Nozières Primaire fermeture 2ème classe, passage en classe unique
- Privas Elémentaire Cassin 6ème classe
- Serrières Primaire 4ème classe
- St Andéol de Vals fermeture de la 2ème classe passage en classe unique
- St Germain Primaire 4ème classe
- St Paul le Jeune Primaire 3ème classe
- St Péray Quai Elémentaire 8ème classe
- St Thomé Primaire fermeture confirmée de la 2ème classe, passage en classe unique
- Talencieux Primaire 4ème classe
- Vals les Bains Maternelle 3ème classe
- Vesseaux Primaire 6ème classe

Autres mesures

Postes de soutien pédagogique / enseignement

- Burzet Primaire 1 poste
- Nozières Primaire 1 poste

Postes 100% de réussite (dédoubllement des CP en REP)

- Annonay élémentaire Jean Moulin 9ème classe
- Annonay élémentaire Malleval 6ème classe
- Annonay élémentaire Font Chevalier (2 postes de coenseignement)
- Annonay primaire Cordeliers 9ème classe



Déclaration de l'UNSA Éducation CTSD 1er degré de l'Ardèche du 25 janvier 2018

La rentrée 2018 et la conception des cartes scolaires dans le pays sont les premières pour le président, son gouvernement et sa majorité, issus des urnes en mai et juin 2017.

Si nationalement la priorité à l'enseignement primaire est affichée et constatable avec plus de **3800 postes malgré une évolution démographique négative, le déploiement de ces postes et leur répartition** dans les académies et départements reste un exercice complexe.

Pour notre département, les années difficiles entre 2007 et 2011, avec leurs suppressions de postes importantes ont amené des difficultés pour notre système éducatif local, difficultés bien réelles et mesurables par l'ensemble de la communauté éducative.

Le travail de reconstruction, opéré par petites touches entre 2012 et 2017, grâce à des dotations modérées mais constamment positives, peut aujourd'hui marquer un coup d'arrêt. Les 8 postes que le département doit rendre cet année dans le 1er degré sonnent tout de même à nos yeux comme un rattrapage brutal et comme une rupture réelle avec la succession mesurée mais constructive d'ouvertures de 9 postes ces dernières années. Nous déplorons donc pour notre département les choix actés par le CTA lundi dernier.

Nous demandons également la tenue d'un CTSD de suivi de carte scolaire au début du mois de juin 2018, comme nous l'avons connu ces deux dernières années.

Les intentions nationales et académiques, déclinées départementalement lors du groupe de travail de la semaine dernière sont louables. On ne peut qu'adhérer à la volonté de préserver le dispositif de maîtres surnuméraires mis en place ces dernières années, de même que l'on apprécie l'attention portée à ne pas obérer les efforts de 2016 et 2017 dans la création de postes d'Ulis, de maîtres E, de coenseignement comme des postes de remplaçants. La mise en place cette année du dispositif de 100% de réussite au CP par le dédoublement ou le co-enseignement dans ces classes est également appréciable.

Mais dans ce contexte de contrainte avec cette balance négative de poste, nous craignons que l'intention affichée la semaine dernière de ne pas opérer de fermetures impliquant plus de 25 élèves par classe ne se heurte à la dure réalité des effectifs. Des écoles, parfois dans les secteurs ruraux ou isolés, pourraient faire en faire les frais cette année, en comparaison des arbitrages positifs des années précédentes.

De même, la prolongation des efforts consentis en terme de création de postes de Rased, d'Ulis **1er comme 2nd degré comme le mériterait le bassin annonéen, de postes de maître CRI qui auraient vocation à être renforcés encore dans la vallée du Rhône**, risque de trouver un coup d'arrêt.

Ce sont la difficulté de l'exercice mais aussi l'intérêt et les enjeux de l'instance qui nous réunit aujourd'hui.

Mouvement 1er degré: le SE-Unsa de l'Ardèche vous accompagne

Depuis 2012, en amont de la publication des postes du mouvement, le SE-Unsa 07 a mis à la disposition de tous les collègues un **site internet « spécial mouvement »**.



www.seunsa07.com

Ce site rassemble les documents administratifs du mouvement, la liste des postes publiés.

Mais aussi des **cartes interactives** (géolocalisation GoogleMap):



- Carte des 7 circonscriptions
- Carte des **11 secteurs géographiques**
- 11 cartes des écoles et établissements concernés par le mouvement départemental faisant apparaître leurs coordonnées (postales, téléphoniques, site internet et email), horaires, le nombre de classes ainsi qu'un **historique du mouvement sur cette école pour les 7 dernières années** (nombre de demandes sur les postes, barèmes, remarques pour les cas particuliers et si un titulaire a demandé à quitter le poste)

Un outil assurant la transparence du mouvement et apportant des informations aux collègues afin de les aider à opérer leurs choix de postes et stratégie pour le mouvement. Le site sera bientôt réactualisé cette année, vous pourrez consulter

les barèmes pour atteindre les postes, s'ils sont beaucoup demandés ou non et si les titulaires cherchent à les quitter.

[Calendrier prévisionnel du mouvement 2018 \(à bien vérifier dans la circulaire mouvement qui paraîtra début mars\)](#) :

- **fin mars : retour des fiches barème à l'administration**
- 19 mars -> 3 avril : ouverture du serveur SIAM et saisie des **vœux**
- 26 avril : commissions des barèmes
- début mai : accusé réception des vœux à vérifier dans I-prof
- début mai quelques jours de délai pour signaler une anomalie courrier électronique à

ce.dsden07-mouvement@ac-grenoble.fr

Année	Type de poste	Nb dem	Barème	Précise	Remarque	Demande à partir de
2018	Adjoint Départemental	12	15,000	10		0
2017	Adjoint Départemental	0				0
2016	Adjoint Départemental	0				0
2015	Adjoint Départemental	0				0
2014	Adjoint Départemental	0	44,000	10		0
2013	Adjoint Départemental	0				0
2012	Adjoint Départemental	11				0
2011	Adjoint Départemental	0				0
2010	Adjoint Départemental	0				0
2009	Adjoint Départemental	0				0
2008	Adjoint Départemental	0	11,000	10		0
2007	Adjoint Départemental	0				0
2006	Adjoint Départemental	0				0
2005	Adjoint Départemental	0				0
2004	Adjoint Départemental	0				0
2003	Adjoint Départemental	0				0
2002	Adjoint Départemental	0				0
2001	Adjoint Départemental	0				0
2000	Adjoint Départemental	0				0

Permanences mouvement 1er degré:

Le SE-Unsa de l'Ardèche organise des **permanences spéciales "Mouvement"** notamment pour les collègues entrants dans le département. Le but de ces permanences est de vous aider à comprendre les rouages du mouvement départemental, d'établir une stratégie personnalisée et de vous aider à **formuler vos vœux** sur IProf (SIAM).

Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 04.75.35.58.83 ou par mail 07@se-unsa.org

[Permanences aux sections du SE-Unsa \(Aubenas ou Valence\) sur rendez vous.](#)

[Entretien individuel par téléphone et visioconférence :](#) Prendre rendez-vous ou appelez le 04.75.35.58.83. Un transfert d'appel vers le téléphone portable du Secrétaire Départemental est activé en dehors des heures d'ouverture de nos locaux.



La création des CHSCT (**Comité Hygiène Santé Sécurité et des Conditions de travail**) dans la fonction publique est récente. Dans le CHSCT, les représentants des personnels ont un rôle de contrôle, d'alerte et de prévention pour ce qui concerne la sécurité et la santé au travail et à l'organisation du travail. Bien évidemment, le CHSCT ne remplace pas l'action collective et syndicale mais il constitue un moyen supplémentaire pour accompa-

QU'EST-CE QUE LE CHSCT ?

Le CHSCT est une instance consultative, spécialisée dans l'examen des questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents. La création des CHSCT est obligatoire dans les administrations de l'Etat et de ses établissements publics.

Origine des CHSCT dans la fonction publique :

L'accord sur la santé et la sécurité au travail dans la FP signé le 20 novembre 2009 a pour objectif de rénover la politique des employeurs publics en matière de protection de la santé et de la sécurité

ROLE DU CHSCT

Le CHSCT a des compétences :

- en raison des matières : organisation du travail, environnement physique du travail, construction, etc...
- en raison des personnes
- dans des situations de risques particuliers

Le CHSCT peut faire des visites établissements ou de services.

LES MEMBRES DU CHS-CTD

- Le président ou son représentant : (DASEN, Secrétaire Générale)
- Le responsable des ressources humaines
- Les représentants des organisations syndicales (En Ardèche, 2 membres Unsa Education sur

Le RSST

(Registre Santé et Sécurité au Travail)

Le registre santé et sécurité au travail est un document sur lequel tout personnel ou usager doit consigner toutes les remarques et suggestions relatives aux problèmes d'hygiène et de sécurité. Chaque agent a la possibilité d'inscrire sur ce registre les observations et toutes les suggestions qu'il juge opportunes de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

LE DUER

(Document Unique d'Evaluation des Risques)

Ce document est obligatoire dans établissement depuis 2001. Il répertorie l'ensemble des risques professionnels afin d'organiser la prévention. Il convient d'intégrer un volet d'analyse des risques psycho-sociaux.

LES RPS (Risques Psycho-Sociaux)

Les RPS sont définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les **conditions d'emploi et les facteurs organisationnels** et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.

Le terme de RPS désigne donc un ensemble de phénomènes affectant principalement la santé mentale mais aussi physique des travailleurs. Ils peuvent se manifester sous diverses formes : stress au travail mais aussi sentiment de mal-être ou de souffrance au travail, incivilités,

Les représentants des organisations syndicales au CHS-CTD sont au nombre de 14 en Ardèche



(7 sièges dans l'instance : 7 titulaires et 7 suppléants) Comment joindre vos représentants ?

Secrétariat des personnels au CHS-CTD - Mme BRUNON Cécile : chsctd-sec-07@ac-grenoble.fr / 06.21.68.15.49

L'Unsa Education y est représentée par Mme CALLO Marie Hélène Principale de Collège et M. LAPPE François Enseignant

Pour joindre vos représentants Unsa Education : 07@unsa-education.org / 06.17.63.66.44



UNSA Retraités : journée d'action le 15 mars ! Pour les retraité-e-s, trop, c'est trop...

L'application de l'augmentation de 1,7 point de la CSG au 1er janvier 2018 rend palpable la diminution des pensions aux yeux de bon nombre de retraités. L'UNSA Retraités dénonce cette injustice et refuse cette stigmatisation. Elle revendique une réelle place du retraité dans la société, comme citoyen actif à part entière et non comme une charge ni une variable d'ajustement !

L'UNSA Retraités ne baisse pas les bras, elle reste déterminée à porter ses revendications de justice auprès du Gouvernement.

L'UNSA Retraités a œuvré pour obtenir une réelle action unitaire, concertée et réfléchie, autour de revendications simples et non démagogiques mais elle ne semble pas avoir été entendue.

Compte tenu de ce contexte et de la situation critique que vivent les retraités, face à un Gouvernement qui reste sourd, l'UNSA Retraités appelle à une journée d'action le 15 mars 2018 sur ses propres revendications.

Les militants départementaux de l'UNSA Retraités pourront prendre tous contacts nécessaires au niveau de leur département pour porter le mieux possible nos revendications. Au niveau national, l'UNSA Retraités appelle les militants de l'Île de France à une journée d'action parisienne également le 15 mars 2018. Les modalités



L'UNSA a 25 ans ! (suite de l'Edito page 1)

Cette émergence de l'UNSA durant les 25 dernières années ne s'est pas produite par miracle. Que d'obstacles à franchir, accumulés sur notre route par le conservatisme ! L'arrêté de 1966 d'abord. Accordant un monopole de représentation, et les moyens afférents, à 5 organisations, il figeait autour du paysage de 1966, la règle des relations sociales.

Jusqu'à la loi d'août 2008 qui assoira enfin la représentativité sur le vote démocratique des salariés, pendant ses 15 premières années, l'UNSA paiera de plus de 1400 procès en représentativité son péché originel : être née après 1966.

En syndicalisme aussi, les jeunes peuvent avoir le tort de n'être pas assez vieux... Puis de 2008 à 2017, il fallut encore subir une période transitoire impliquant la non application intégrale à l'UNSA des principes d'égalité de traitement.

Ces montagnes, l'UNSA les aura soulevées, grâce à ses militants et à la confiance croissante des salariés et agents à son égard. Notre secret ? Un projet fort, des valeurs et des convictions chevillées au corps. Oui, 25 ans après, nous voulons une UNSA encore plus forte. Pourquoi faire ?

Martine Le Gal, première Secrétaire Générale de l'UNSA, répondait ainsi ce 12 février 1993 : « Pas une sixième confédération, pas une arme contre quiconque, pas une organisation de plus dans un paysage syndical déjà trop dispersé, émietté, affaibli. Mais la concrétisation d'une volonté farouche et d'un espoir partagé : créer ce déclic et cette petite flamme qui, modestement, peuvent permettre le sursaut nécessaire pour redynamiser et construire en France un syndicalisme

Offre réservée aux nouveaux adhérents !!!

BULLETIN D'ADHÉSION • BULLETIN D'ADHÉSION

spécial adhésion découverte • 2017-2018

Rejoignez le SE-Unsa



Je demande à bénéficier de l'adhésion découverte 2017-2018

Nom d'usage :
Prénom :
Nom de naissance :
Né(e) le :
Adresse personnelle :
.....
Téléphone :
Portable :
Adresse mél personnelle :
.....
Département de rattachement :
.....
Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice :
.....
.....

JE SUIS Titulaire Stagiaire

Corps :
 Instituteur PE Certifié CPE PLP Peps Agrégé Bi-admissible
 AE PEGC Ce d'EPS PsyEn (option.....)

Je suis remplaçant (précisez :.....)

Ma discipline 2nd degré :

Fonctions particulières (adjoint, directeur, ASH, tuteur, formateur) :

JE SUIS NON-TITULAIRE Suppléant AESH AEP (précisez les fonctions) :

Contractuel : Enseignant, Ce, Cpe, (précisez)

Contrat aidé (Cui) Assistant handicap Aide administrative

Échelon : Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Mode de paiement : Chèque Prélèvements fractionnés(*)

Cotisation : stagiaire = 60 euros contractuel = 60 euros titulaire = 80 euros

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

* autorisation de prélèvement à télécharger sur www.se-unsa.org/prelevement

A retourner avant le 10 mai 2018 à

SE-Unsa Ardèche - BP 20124 - 07206 AUBENAS Cedex

Offre réservée aux nouveaux adhérents

pour les collègues déjà adhérents et souhaitant renouveler leur cotisation, joignez le 04.75.35.58.83 ou 07@se-unsa.org

Offre réservée aux nouveaux adhérents !



Rejoignez le SE-Unsa

Profitez d'un tarif préférentiel pour toute nouvelle adhésion à cette période de l'année et bénéficiez dès aujourd'hui de l'ensemble des services du SE-Unsa^(*).

Du 10 mars au 10 mai, adhérez au SE-Unsa pour seulement 80 € (titulaires enseignants et personnels d'éducation) ou 60 € (contractuels et stagiaires).

()vous serez adhérent jusqu'au 31 août 2018*

Pour

- bénéficier d'un suivi personnalisé ;
- trouver un appui, une aide, un soutien grâce aux militants de proximité ;
- recevoir des infos utiles, en temps réel (magazine, newsletters...)
- partager des expériences et mutualiser des projets éducatifs et/ou pédagogiques ;
- être averti des opérations de carrière qui vous concernent.



ADHÉREZ !



NOUS SUIVRE

Notre blog métier : notremetier.se-unsa.org

Notre blog éducatif : ecolededemain.wordpress.com



@SE_Unsa



se.unsa



www.se-unsa.org

